RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

ROLOT 602

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange
Alliage de soudure
Flux décapant

Utilisations contre-indiquées
Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse
ROTHENBERGER Industrial GmbH
Sodener Strasse 47
65779 Kelkheim

N° de téléphone	+49 (0) 61 95 / 9981 - 0
N° Fax	+49 (0) 6195 / 9981 - 7910
e-mail	info-diy@rothenberger.com

Informations relatives à la fiche de données de sécurité
sdb_info@umco.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
Repr. 2; H361fd

Informations relatives à la classification
Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :
Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2
Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger



SGH08

Mention d'avertissement
Attention

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette:
pentaborate-de-potassium

Mentions de danger

H361fd	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au foetus.

Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103	Lire l'étiquette avant utilisation.
P201	Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Informations relatives à l'étiquetage
Sous la forme sous laquelle le produit est commercialisé, il ne présente aucun risque ni pour la santé humaine par inhalation, par ingestion ou par contact avec la peau, ni pour les eaux, raison pour laquelle il n'est pas soumis à l'obligation d'étiquetage, cf.:
- Règlement n°1272/2008 dit « CLP » annexe, section 1.3.4. (« Métaux massifs, alliages, mélanges contenant des polymères, mélanges contenant des élastomères »).

2.3 Autres dangers

Evaluation PBT
donnée non disponible

Evaluation vPvB
donnée non disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges

Composants dangereux

N°	Dénomination de la substance		Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration	%
1	**pentaborate-de-potassium**			
	11128-29-3 234-371-7 - 01-2119970729-20	Repr. 2; H361fd	>= 5,00 - < 10,00	% en poids
2	**acide borique**			
	10043-35-3 233-139-2 005-007-00-2 01-2119486683-25	Repr. 1B; H360FD	< 2,50	% en poids
3	**cuivre massive**			
	7440-50-8 231-159-6 - 01-2119480154-42	-	>= 25,00 - < 50,00	% en poids

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir rubrique 16

Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA)			
N°	orale	dermale	par inhalation
2			2,04 mg/l

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales

Quitter immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et les nettoyer soigneusement avant de les porter de nouveau. Eloigner immédiatement les personnes contaminées à l'air frais.

Après inhalation
Transporter les personnes atteintes en recpectant les mesures appropriées de sécurité de respiration hors de la zone de danger. Assurer un apport d'air frais. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

Après contact cutané
En cas de contact avec le produit fondu, rafraîchir immédiatement à l'eau froide. Ne pas enlever le produit solidifié sur la peau. Consulter le médecin.

Après contact oculaire
Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté. Assurer un traitement ophtalmologique immédiat.

Après ingestion
Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Assurer un traitement médical.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d’extinction

Agent d'extinction approprié
Dioxyde de carbone; Extincteur à poudre; Eau pulvérisée; Combattre un incendie important par un jet d'eau pulvérisé ou la mousse résistant à l'alcool.

Agent d'extinction non approprié
Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Vapeurs/gaz toxiques

5.3 Conseils aux pompiers
Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection. Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d’urgence

Pour les non-secouristes
Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Pour les secouristes
Équipement de protection individuelle - voir la rubrique 8

6.2 Précautions pour la protection de l’environnement
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Laisser prendre en masse, ramasser mécaniquement. Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la section "considérations relatives à l`élimination".

6.4 Référence à d'autres rubriques
Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir rubrique 7. Informations concernant l' équipement de protection individuelle (EPI) voir rubrique 8. Informations concernant l'élimination : voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Minimiser les risques dus à la manipulation du produit par des mesures de sécurité et de prévention appropriées. Les processus (mode opératoire) doivent être conçu de façon à empêcher la libération de matières dangereuses ou un contact avec la peau. Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail.

Mesures générales de protection et d'hygiène
Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Ne pas inhaler les poussières. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés et bien les laver avant réutilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage
Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé.

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs
Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Toujours conserver le produit dans des recipients d'un matériau identique à celui d'origine.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits
substances à éviter, cfr. rubrique 10; Ne pas stocker au voisinage de produits alimentaires.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites sur les lieux de travail

N°	Dénomination de la substance	N° CAS		N° CE
1	**cuivre massive**	**7440-50-8**		**231-159-6**
	MAK (SUVA)			
	Kupfer und seine anorganischen Verbindungen / Cuivre et ses composés inorganiques			
	VLE (courte durée)	0,2 e	mg/m³	
	VLE (8h)	0,1 e	mg/m³	
	Remarque/s	SSC		
2	**acide borique**	**10043-35-3**		**233-139-2**
	MAK (SUVA)			
	Borsäure (Als B berechnet) / Acide borique (Exprimé en B)			
	VLE (courte durée)	1,8 e	mg/m³	
	VLE (8h)	1,8 e	mg/m³	
	Remarque/s	R1B SSB		

Valeurs DNEL, DMEL et PNEC

valeurs DNEL (travailleurs)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	**durée d'action**	**effet**	**Valeur**	
1	**pentaborate-de-potassium**			**11128-29-3 234-371-7**	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	278,7	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	5,9	mg/m³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	5,9	mg/m³
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	10,3	mg/m³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	10,3	mg/m³
2	**acide borique**			**10043-35-3 233-139-2**	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	392	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	8,3	mg/m³

valeurs DNEL (consommateur)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	**pentaborate-de-potassium**			**11128-29-3 234-371-7**	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	0,7	mg/kg/jour
	orale	à court terme (aiguë)	systémique	0,7	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	139	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	3	mg/m³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	3	mg/m³
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	10,3	mg/m³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	10,3	mg/m³
2	**acide borique**			**10043-35-3 233-139-2**	
	orale	à court terme (aiguë)	systémique	0,98	mg/kg/jour
	orale	(chronique) à long terme	systémique	0,98	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	196	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	4,15	mg/m³

valeurs PNEC

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE	
	compartiment écologique	Type	Valeur	
1	**pentaborate-de-potassium**		**11128-29-3 234-371-7**	
	Eau	eau douce	2,02	mg/L
	Eau	eau marine	2,02	mg/L
	Eau	Eau dégagement intermittent	13,7	mg/L
	sol	-	5,4	mg/kg poids sec
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	10	mg/L
2	**acide borique**		**10043-35-3 233-139-2**	
	Eau	eau douce	2,9	mg/L
	Eau	eau marine	2,9	mg/L
	Eau	Eau dégagement intermittent	13,7	mg/L
	sol	-	5,7	mg/kg poids sec
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	10	mg/L

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés
Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration auxpostes de travail et par une extraction générale convenable. Si cetteventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

Equipement de protection individuelle

Protection respiratoire
En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation de poussières lorsque les valeurs limite d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées.
Filtre respirateur (gaz) : B
Filtre respirateur (partic.) : P2

Protection des yeux / du visage
Lunettes avec protection latérale (EN 166)

Protection des mains

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Matériau approprié	caoutchouc nitrile		
Epaisseur du matériel	>=	0,4	mm

Divers
Vêtements de travail résistants aux produits chimiques.

Contrôle de l'exposition de l'environnement
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat d'agrégation
solide

Etat
solide

Couleur
or

Odeur
inodore

pH
Donnée non disponible.

Point d'ébullition / intervalle d'ébullition
Donnée non disponible.

Point de fusion/point de congélation	
Valeur	870 - 900 °C
Source	fournisseur

Température de décomposition
Donnée non disponible.

Point d'éclair
Donnée non disponible.

Température d'inflammation
Donnée non disponible.

Température d'auto-inflammabilité	
Source	fournisseur
Remarque/s	Le produit n'est pas spontanément inflammable.

Propriétés explosives
Le produit n'est pas explosif.

Inflammabilité
Donnée non disponible.

Limites inférieure d'explosion
Donnée non disponible.

Limites supérieure d'explosion
Donnée non disponible.

Pression de vapeur
Donnée non disponible.

Densité de vapeur relative
Donnée non disponible.

Densité relative
Donnée non disponible.

Densité		
Valeur	7,53	g/cm³
Température de référence	20	°C
Source	fournisseur	

Solubilité dans l'eau	
Source	fournisseur
Remarque/s	insoluble

Solubilité
Donnée non disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**	**N° CE**
1	**acide borique**	**10043-35-3**	**233-139-2**
log Pow		-1,09	
Température de référence		22	°C
concerne	pH 7.5		
Méthode	EU Method A.8		
Source	ECHA		

Viscosité cinématique
Donnée non disponible.

Teneur en dissolvant		
Valeur	0	%

Teneur en parts non-volatiles		
Valeur	100	%

Caractéristiques des particules
Donnée non disponible.

9.2 Autres informations

Autres informations
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité
Donnée non disponible.

10.2 Stabilité chimique
La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses
Réactions dangereuses improbables si utilisé correctement.

10.4 Conditions à éviter
Donnée non disponible.

10.5 Matières incompatibles
Acides; Alcalis; Agents d'oxydation

10.6 Produits de décomposition dangereux
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë				
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**		**N° CE**
1	**acide borique**	**10043-35-3**		**233-139-2**
DL50		3450		mg/kg de poids corporel
Espèces	rat			
Méthode	OCDE 401			
Source	CSR			

Toxicité dermale aiguë				
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**		**N° CE**
1	**acide borique**	**10043-35-3**		**233-139-2**
DL50	>	2000		mg/kg de poids corporel
Espèces	lapin			
Méthode	U.S. EPA FIFRA Guidelines			
Source	CSR			

Toxicité aiguë par inhalation				
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**		**N° CE**
1	**acide borique**	**10043-35-3**		**233-139-2**
CL50	>	2,03		mg/l
Durée d'exposition		4		h
Etat d'agrégation	Poussière			
Espèces	rat			
Méthode	OCDE 403			
Source	CSR			

Corrosion cutanée/irritation cutanée			
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**	**N° CE**
1	**acide borique**	**10043-35-3**	**233-139-2**
Espèces	lapin		
Méthode	U.S. EPA FIFRA Guidelines		
Source	CSR		
Évaluation	Non irritant		

Lésions oculaires graves/irritation oculaire			
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**	**N° CE**
1	**acide borique**	**10043-35-3**	**233-139-2**
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 405		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		

Sensibilisation respiratoire ou cutanée			
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**	**N° CE**
1	**acide borique**	**10043-35-3**	**233-139-2**
Voie d'exposition	Peau		
Espèces	cobaye		
Méthode	OCDE 406		
Source	CSR		
Évaluation	non sensibilisant		

Mutagénicité sur les cellules germinales			
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**	**N° CE**
1	**acide borique**	**10043-35-3**	**233-139-2**
Espèces	souris		
Méthode	OECD 474		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Toxicité pour la reproduction

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acide borique	10043-35-3	233-139-2

Source	CSR
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.

Cancérogénicité

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acide borique	10043-35-3	233-139-2

Espèces	souris
Méthode	OECD 451
Source	ECHA
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Donnée non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Donnée non disponible.

Danger par aspiration

Donnée non disponible.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien
Donnée non disponible.

Autres informations
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité sur les poissons (aigüe)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acide borique	10043-35-3	233-139-2

CL50	79,7	mg/l
Durée d'exposition	96	h
Espèces	Pimephales promelas	
Source	CSR	

Toxicité sur les poissons (chronique)

Donnée non disponible.

Toxicité pour les daphnies (aigüe)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acide borique	10043-35-3	233-139-2

CE50	13	mg/l
Durée d'exposition	48	h
Espèces	Daphnia magna	
Source	CSR	

Toxicité pour les daphnies (chronique)

Donnée non disponible.

Toxicité pour les algues (aigüe)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acide borique	10043-35-3	233-139-2

CE50	52,5	mg/l
Durée d'exposition	72	h
Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata	
Source	CSR	

Toxicité pour les algues (chronique)
Donnée non disponible.

Toxicité sur bactéries
Donnée non disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité
Donnée non disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**	**N° CE**
1	**acide borique**	**10043-35-3**	**233-139-2**

log Pow	-1,09	
Température de référence	22	°C
concerne	pH 7.5	
Méthode	EU Method A.8	
Source	ECHA	

12.4 Mobilité dans le sol
Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB	
Evaluation PBT	donnée non disponible
Evaluation vPvB	donnée non disponible

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien
Donnée non disponible.

12.7 Autres effets néfastes
Donnée non disponible.

12.8 Autres informations

Autres informations
Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit
A éliminer auprès d'une installation de traitement agréée, en respectant les prescriptions réglementaires et avec l'accord des autorités compétentes et de l'éliminateur agréé.
Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballage
Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales.Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport
Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.4 Groupe d'emballage
Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.5 Dangers pour l'environnement
Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Donnée non disponible.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI
Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements UE

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)
D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournissseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation			
Le produit contient la/les suivante(s) substance(s) répondant aux critères énoncés à l'article 57 et 59 du Règlement ((CE) 1907/2006) REACH et est/ sont considérée(s) des/une substance(s) candidate(s) à placer dans l'annexe XIV (liste des substances soumises à l'autorisation).			
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**	**N° CE**
1	**acide borique**	**10043-35-3**	**233-139-2**

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX				
le produit contient le(s) suivant(es) substances, auxquelles s'applique l' annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006.				
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**	**N° CE**	**N°**
1	**acide borique**	**10043-35-3**	**233-139-2**	**30, 75**
2	**cuivre massive**	**7440-50-8**	**231-159-6**	**75**
3	**pentaborate-de-potassium**	**11128-29-3**	**234-371-7**	**75**
4	**Zinc, massive**	**7440-66-6**	**231-175-3**	**75**

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses
Le produit n'est pas soumis à l'annexe I, partie 1 ou partie 2.

Directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)	
Teneur en VOC	0,00 %

Autres prescriptions
Les prescriptions nationales en matière sanitaire et de prévention des accidents ou de maladies professionnelles s'appliquent lors de l'utilisation du produit.

Prescriptions nationales

VOC Suisse: VOCV (SR 814.018)	
Valeur VOC	0 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).
H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au foetus.

Modifications / suppléments:
Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.
Prod-ID 753974